

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 6 JUIN 2017**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour du mois de juin deux mille dix-sept, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan et M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Absences motivées : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin et Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9).

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville, M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre, M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et M. Mario Van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1784-06-17 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1785-06-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 2 mai 2017 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 Avis techniques

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1450

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1450 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée une nouvelle aire d'affectation « A3-Agriculture zone de consolidation mixte » à même une partie de l'aire d'affectation du sol « A-1-Agriculture intensive » située au nord-est du croisement de la rue Angèle et du boulevard Saint-Luc.

B) Municipalité de Venise-en-Québec - Règlement 444-2017

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 444-2017 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement augmente le nombre d'étages permis dans plusieurs zones du territoire de la municipalité de Venise-en-Québec.

1.1.2 Modifications

A) Règlement 508

A.1 Adoption du règlement

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 508 visant le thème « Affectation industrielle » dans le cadre du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de même que pour l'ajustement requis pour le parc industriel régional.

A.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 508.

1.1.3 Urbanisme - Divers

A) Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire - Consultation du MAMOT

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, résume certains impacts négatifs générés par plusieurs des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire préconisées par le MAMOT et actuellement en consultation. Par ailleurs, les travaux exigés par le Ministère s'avéreront très coûteux et il semble que l'agrandissement de périmètre urbain ne pourrait être obtenu par aucune des municipalités du territoire tant que toutes n'auront pas utilisé leurs espaces disponibles. Les membres du comité administratif concluent qu'il ne reste, pratiquement, rien à gérer au niveau local en ce qui a trait à l'aménagement du territoire.

B) Engagement d'un géomaticien

Le directeur général soumet que le géomaticien en poste quittera ses fonctions à la fin du mois de juin 2017 pour retourner aux études à temps plein. Le processus d'appel de candidatures (50 reçues) est intervenu il y a un mois et six entretiens d'embauche se tiendront sur deux jours. Les recommandations d'engagement seront faites séance tenante le 14 juin 2017.

C) Table de concertation métropolitaine et péri-métropolitaine - CMM

Le directeur général soumet que le Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Communauté métropolitaine de Montréal ont convenu de mettre en place la Table de concertation métropolitaine et péri-métropolitaine en aménagement et développement du territoire. À cet effet, les directeurs généraux des MRC sont invités à participer aux échanges sur différents sujets d'intérêt commun en matière d'aménagement et de développement des territoires respectifs.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Programme Mobilisation-Diversité

Le directeur général soumet la dernière version du protocole d'entente transmis par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Les membres du comité administratif recommandent la signature du protocole d'entente qui prévoit une aide financière du Ministère de 150 000\$ sur 2 ans. Par ailleurs, le Ministère exige la constitution d'un comité de suivi, de gestion et d'évaluation incluant un représentant du Ministère. Les membres du comité administratif recommandent la nomination de M. Michel Fecteau, préfet et maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le directeur général de la MRC et M. Daniel Lantin, conseiller en partenariat du MIDI. Il est mentionné que le Ministère doit approuver le choix des membres du comité.

2.2 CETHR - Campagne publicitaire 2017

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant les versements progressifs requis pour la campagne publicitaire en tourisme 2017.

2.3 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham

2.3.1 Bilan des réparations

Le directeur général soumet que trois réparations se sont révélées nécessaires le long de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham. À l'intérieur d'un délai de 10 jours ouvrables, deux d'entre elles ont été effectuées.

Les membres du comité administratif suggèrent de répondre à l'article du journal *Le Canada Français*, édition du 1^{er} juin 2017 en ce qui a trait à l'utilisation illégale de la piste par certains agriculteurs et l'intérêt de la MRC relativement à cette infrastructure de développement économique.

Il est également préconisé qu'une mise en demeure et/ou poursuite soit intentée contre ceux qui brisent la piste avec la machinerie agricole, les VTT ou autres.

2.3.2 Règlement 531 - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 531 modifiant le règlement RM 500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les deux parcs régionaux du territoire de la MRC du Haut-Richelieu. En l'occurrence, ce règlement précise les interdictions et l'utilisation de la piste cyclable.

2.4 Fédération de l'UPA de la Montérégie - Portes ouvertes 2017

1786-06-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le versement d'une somme de 500\$ dans le cadre de l'événement Portes ouvertes 2017 de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.5 Entente de développement culturel 2018-2020

Le directeur général soumet que le contentieux du ministère de la Culture et des Communications ne veut plus conclure d'entente avec plusieurs signataires par conséquent, deux ententes distinctes interviendront avec ce dernier. La répartition de l'aide financière accordée par le Gouvernement sera donc répartie dans chaque entente.

2.6 Parc Safari - Rencontre

Les membres du comité administratif rencontrent M. Jean-Pierre Ranger, propriétaire du Parc Safari à Hemmingford. Ce dernier lance un appel à tous pour appuyer le projet « Grand Safari » qui se réalisera au cours des cinq prochaines années et s'autofinancera. Les membres du comité administratif félicitent M. Ranger pour les nombreuses réalisations au cours de sa carrière, son dynamisme et sa motivation inspirante. Par ailleurs, son travail auprès des jeunes en fournissant des emplois d'été est également félicité.

2.7 Adoption du PISRMM

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption de la version finale du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM), laquelle sera soumise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour approbation.

2.8 Table de concertation en agroalimentaire - MAPÂQ

1787-06-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif nomme Mme Cynthia Gagnon, urbaniste de la MRC du Haut-Richelieu, afin de participer à la rencontre régionale avec les professionnels des MRC impliquées dans le domaine agroalimentaire et de la mise en œuvre des PDZA;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.0 ÉVALUATION

3.1 Engagement de M. Christian Brault

Les membres du comité administratif recommandent l'engagement de M. Christian Brault au sein du service d'évaluation. Ce dernier agira à titre de chef d'équipe du service d'évaluation et assumera une partie de la relève de l'évaluateur agréé de la MRC au cours des trois ou quatre prochaines années. Il est également préconisé qu'au départ de l'évaluateur agréé, l'option d'octroyer un contrat de services professionnels pour l'élaboration des études de marché et la signature des rôles soit privilégiée.

4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Règlement 534 - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 534 modifiant le règlement 389 relatif à l'élimination des matières résiduelles. Ce dernier précise l'emplacement du bac lors du jour de collecte et quelques paramètres concernant le projet pilote pour la collecte des matières organiques.

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 juin prochain.

5.2 Fonctionnement - Divers

5.2.1 Projet de loi 122 - Appui à la FQM

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la FQM afin que le gouvernement du Québec procède à l'adoption du Projet de loi 122 relatif au gouvernement de proximité au plus tard en juin 2017.

6.0 COURS D'EAU

6.1 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud

6.1.1 Surveillance - Honoraires

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à accorder des honoraires de 16,52\$ l'heure pour la surveillance des digues et stations de pompage, le tout payable sur facturation.

6.1.2 M. Normand Trudeau - Remerciements

Les membres du conseil remercieront officiellement M. Normand Trudeau préalablement à la séance régulière du conseil de la MRC le 14 juin prochain et ce, pour ses 26 années de dévouement.

6.1.3 Règlements 529 et 530 - Avis de motion

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt de deux avis de motion en vue de l'adoption du règlement 529 modifiant le règlement 199 relatif aux digues et stations de pompage et l'adoption du règlement 530 modifiant le règlement 482 relatif aux quotes-parts.

6.2 Règlement 535 - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 535 modifiant le règlement 449 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu. À cet effet, une séance de travail préalable à la séance régulière se tiendra le 14 juin 2017 à compter de 17h30 afin de discuter de l'abolition de l'ensemble des règlements de cours d'eau et les exigences de construction par rapport au débit de pointe.

6.3 Ruisseau Chartier et sa branche 11 - Sainte-Anne-de-Sabrevois

6.3.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le ruisseau Chartier et sa branche 11 situés en la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

6.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Excavation CMR inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien du ruisseau Chartier et sa branche 11 pour un montant total de 22 534,25\$ (taxes en sus).

6.4 Cours d'eau du Milieu (côté nord de la première Grande Ligne) - Saint-Blaise-sur-Richelieu

6.4.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau du Milieu (côté nord de la première Grande Ligne) situé en la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

6.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau du Milieu (côté nord de la première Grande Ligne) pour un montant total de 25 726,00\$ (taxes en sus).

7.0 VARIA

7.1 Schéma de couverture de risques incendie - Mise en œuvre

Le directeur général soumet que les directeurs de services incendie souhaitent de plus en plus, dans le cadre de leurs rencontres, discuter des opérations. À cet effet, il est mentionné que la MRC n'ayant pas juridiction au niveau des opérations, les échanges pourraient se tenir avec un ordre du jour préalable également transmis aux membres du conseil.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1788-06-17 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 6 juin 2017.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier